

N° 13
SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2023-2024

26 octobre 2023

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de la convention
entre le **Gouvernement de la République française**
et le **Gouvernement du Royaume du Danemark**
pour l'élimination de la double imposition
en matière d'impôts sur le revenu
et la prévention de l'évasion et de la fraude fiscales
et la ratification de la convention
entre la **République française** et la **République hellénique**
pour l'élimination de la double imposition
en matière d'impôts sur le revenu
et pour la prévention de l'évasion et de la fraude fiscales*
(procédure accélérée)

*Le Sénat a adopté, en première lecture,
après engagement de la procédure accélérée,
le projet de loi dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 549 (2022-2023), 35 et 36 (2023-2024).

Article 1^{er}

Est autorisée l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Danemark pour l'élimination de la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et la prévention de l'évasion et de la fraude fiscales, signée à Paris le 4 février 2022, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Article 2

Est autorisée la ratification de la convention entre la République française et la République hellénique pour l'élimination de la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et pour la prévention de l'évasion et de la fraude fiscales, signée à Athènes le 11 mai 2022, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 26 octobre 2023.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

⁽¹⁾ Voir le document annexé au projet de loi n° 549 (2022-2023).